

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Société Générale informe le public que les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes en 2013 figurent à la page 436 du Document de référence 2014 déposé à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 4 mars 2014.

Le Document de référence est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans l'espace Informations réglementées du site internet de la Société (www.societegenerale.com > Informations réglementées > Document de référence et actualisations – Rapport financier annuel) ainsi que sur le site internet de l'AMF.